

**KUMUN
LOCOAL MENDON**



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi). le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

PERMANENCES

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S

(Centre Communal d'Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mercredi : 10H à 12H

M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux

Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture

Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

Mercredi matin 09H à 12H

02 97 62 40 01

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 115

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2019

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2019

2. Tarifs séjours jeunesse 2019

3 séjours sont proposés pour l'été 2019 :

- Séjour de l'espace jeunes à Nantes du 1^{er} au 5 juillet pour 16 jeunes : 120€
- Séjour à Branféré (8-10 ans) du 8 au 10 juillet midi et du 10 juillet 13h au 12 juillet 18h : 100€
- Séjour à Ploemel (6-10 ans) du 19 au 22 août : 90€

Les tarifs pour les enfants de l'extérieur sont proposés ainsi :

- Séjour à Branféré : 130€
- Séjour à Ploemel : 120€

Vote à l'unanimité

3. Subventions 2019 aux écoles

La commission école du 4 mars propose de reconduire les montants votés en 2018.

Vote à l'unanimité

4. Convention avec l'école privée Notre Dame des Fleurs

Le montant de la convention est calculé en fonction des dépenses de fonctionnement de l'école Hugues Auffray. Pour 2019, la somme calculée est de 134 300€ (124 437,05€ en 2018).

Vote à l'unanimité

5. Subvention 2019 à l'école Diwan

Deux enfants de la commune sont actuellement scolarisés en maternelle à l'école Diwan An Alré. La commune de Locoal-Mendon ne possédant pas ce type de structure, il convient de participer aux frais de scolarisation de ces enfants à hauteur du coût de fonctionnement d'un élève de maternelle à l'école Hugues Aufray soit 1429€. Le montant de participation global est de 2 858€.

Vote à la majorité, 22 voix pour, 1 voix contre

6. ALSH – Convention avec Landaul

Le CLSH de Landaul va fermer du 5 au 25 août. La Commune souhaite conventionner avec Locoal-Mendon afin que les enfants landaulais puissent accéder à l'ALSH communal.

La commission jeunesse du 4 mars a donné un avis favorable à la conclusion d'une convention avec la Commune de Landaul dans des conditions identiques aux années précédentes (12 enfants maximum, répercussion du coût sur la commune de Landaul).

Les inscriptions des landaulais devront être faites pour le 28 juin 2019.

Vote à l'unanimité

7. Subvention 2019 aux associations et participations diverses

La commission association propose de ne pas modifier les forfaits. Beaucoup de dossiers déposés étaient incomplets ou non remplis. La commission association sera très vigilante sur ce point l'année prochaine. Le montant total des subventions pour les associations locales est de 13 356€.

Pour le Tennis Club d'Erdeven, ce sont uniquement les jeunes de moins de 20 ans de Locoal-Mendon qui sont subventionnés. La somme de 5000€ est toujours répartie sur la base d'appels à projet. Pour 2019, les 2 projets subventionnés sont le spectacle Asturians du Bagad ainsi que le Printemps des Artistes. L'UNACITA recevra désormais dans le cadre des « Participations diverses » de la Commune une subvention. Le formulaire que nous leur adressions ne correspondait pas. Une aide administrative leur sera également apportée.

Concernant les associations extérieures, les demandes des associations médicales et para-médicales sont examinées par le CCAS.

Vote à l'unanimité

Les montants sont consultables en Mairie et sur le site internet de la Commune.

8. Subvention Dason An Awel

La commission culture du 21 janvier 2019 propose de subventionner à hauteur de 2000€ l'association Dason An Awel. L'association est également subventionnée par AQTA.

Vote à l'unanimité

9. Tarifs scolaires Méliscènes

Le Conseil Municipal a voté un tarif unique de 6€ pour le public. Or, nous avons été informés avec retard que les tarifs des scolaires étaient modifiés. Ainsi, il convient de fixer les tarifs suivants :

- 5,30€ ;
- 4,25€.

Vote à l'unanimité

10. Sécurité routière : Demande de subvention amendes de police et PST

Il s'agit d'un projet de sécurisation des piétons rue du Kreizker pour un coût estimé aux alentours de 65000€ TTC. Il est possible d'obtenir des subventions via les Amendes de police et le Programme de Solidarité Départementale.

Le montant des amendes de police est fixé par le Préfet puis redistribué par le Département.

Sur la base d'un coût de 65000€ TTC, le reste à charge pour la commune serait de 32500€ HT.

Vote à l'unanimité

11. Dénomination voirie

3 voies sont à nommer :

- La Route de Kervily ;
- La Rue de Mané Hello ;

- La rue du Champ du Crannic

La question est de savoir s'il n'y a pas un risque de confusion avec le Crannic qui est de l'autre côté de la voie expresse. Le nom « Champ du Crannic » est celui indiqué dans le cadastre napoléonien.

Aucun retour n'a été constaté à ce jour.

Les plans des rues nommées sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Vote à l'unanimité

12. Médiathèque : Création du poste d'adjoint administratif

Suite à un arrêt maladie de longue durée, le comité médical du Centre de Gestion ne considère plus apte un agent à reprendre ses fonctions d'adjoint du patrimoine et a demandé à ce qu'il soit reclassé.

Afin de pouvoir remplir cette obligation de reclassement, les commissions « personnel » des 6 septembre 2018 et 11 mars 2019 ont donné un avis favorable à la création d'un emploi d'agent de médiathèque au grade d'adjoint administratif pour un temps de travail de 25/35^{ème}. La fiche de poste correspondante a été validée par la médecine du travail. L'agent concerné aura un travail notamment orienté vers la jeunesse.

La personne assurant le remplacement au sein de la médiathèque va être définitivement recrutée à compter du 1^{er} mai 2019.

Vote à l'unanimité

13. Assurance statutaire : Renouvellement du marché

La souscription d'un contrat d'assurance pour les risques statutaires est obligatoire. Le contrat en cours est un contrat groupe négocié avec le Centre de Gestion pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. Il convient donc de relancer la procédure ce que le Centre de Gestion propose de faire avec un nouveau contrat groupe.

Vote à l'unanimité

Points 14 et 15 : Approbation des comptes administratifs 2018 de la Commune et des Mouillages

Compte administratif de la Commune

Concernant la section de fonctionnement, certains postes dans les charges à caractère général ont augmenté. La Commune a subi les augmentations des tarifs d'électricité, de gaz et de carburant. Des réparations importantes ont eu lieu sur la pompe à chaleur de l'école ainsi que sur le monte-charge de la médiathèque.

Les charges de personnel sont moins élevées que prévus, seul le poste « personnel extérieur » est plus élevé compte tenu du remplacement à la médiathèque qui s'est prolongé.

Ecritures comptables relatives aux opérations pour ordre : Vente d'un tracteur et d'une débroussailleuse pour 28 000€.

La Commune a dû réinjecter 60 000€ de plus pour le CCAS (au total 120 000€ de subvention au CCAS sur l'année 2018).

La situation financière de la commune est très saine. Une économie de 130 000€ est à noter.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement un manque de 6000€ sur les impôts sera compensé en 2019. Dans l'analyse des recettes il ne faut pas tenir compte des transferts entre section et des produits exceptionnels liés à la vente du tracteur et de la débroussailleuse. Le surplus de recettes encaissé est de 70 000€.

2 387 852,35€ ont été dépensés au lieu des 2 838 381,89€ inscrits au budget et 3 014 708,61€ ont été perçus (2 838 381,89€ prévus). La capacité d'autofinancement ressort donc à 626 856,26€ (425 456,30€ prévus).

En section d'investissement, l'ensemble des travaux prévus ayant été réalisé quasiment en totalité, l'excédent d'investissement est de 87 268,32€.

Plus de 2 000 000€ ont été dépensés dans la voirie depuis le début du mandat. Ainsi, 2 010 925,97€ ont été investis en 2018 avec un autofinancement de 1 298 000€ dont un emprunt de 250 000€ réalisé fin 2018. L'excédent total du budget 2018 (section de fonctionnement + section d'investissement) est de 714 124,58€.

Pour le compte administratif 2018 des Mouillages aucune dépense n'a été réalisée à part la redevance d'occupation du domaine public versé à l'Etat.

Concernant l'évolution de l'endettement communal en 2021 et 2022 de nombreux prêts vont se terminer. Au 31 décembre 2018, la dette est de 226€ par habitant (322€ en 2014)

Vote à l'unanimité

Points 16 et 17 : Approbation des comptes de gestion 2018 de la Commune et des Mouillages

Les comptes de gestion 2018 de la Commune et des Mouillages sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs.

Vote à l'unanimité

18. Acquisitions inférieures à 500€ H.T.

Il s'agit d'acquisitions de faibles montants qui ont une longue durée de vie. De part cette durabilité, il est souhaitable de les porter en section d'investissement (Ex : escabeau, tronçonneuse, tables, poubelles, ordinateurs...)

Vote à l'unanimité

19. Budget Commune : Affectation de résultat

La section de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 626 856,26 €.

La section d'investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2018 présente un excédent de 87 268,32€.

La commission finances du 11 mars 2019 propose d'affecter les résultats 2018 de la façon suivante :

- 576 856,26€ en excédent de fonctionnement capitalisé pour le financement de l'investissement de l'exercice 2018 (compte 1068)
- 50 000€ en report d'excédent à la section de fonctionnement et de l'inscrire au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2019 ;
- 87 268,32€ en report d'excédent à la section d'investissement

Vote à l'unanimité

20. Vote du taux d'imposition

La commission finances du 11 mars 2019 propose de reconduire les taux d'imposition votés en 2018 et qui n'ont pas changé depuis 12 ans :

- Taxe d'habitation : 13,57%
- Taxe foncière bâtie : 19,38%
- Taxe foncière non bâtie : 47,66%

Vote à l'unanimité

21. Budget Primitif 2019

Budget Commune :

Le budget intègre en section d'investissement un nouveau prêt de 250 000€ dont, compte tenu des décisions du Conseil Municipal sur les actions à mener, il ne s'avère pas nécessaire. En section de fonctionnement, dans les charges à caractère général, un surcoût de 9000€ dû au marché « bio » pour le restaurant scolaire a été intégré ainsi que des études obligatoires en matière d'amiante et de registre de protection des données (RGPD). Les dépenses en entretien sont également à la hausse car il faut re vitrifier le parquet de la salle Emeraude. La masse salariale prévue est constante. Une étude de trésorerie du CCAS a été réalisée et une subvention de 60 000€ de la Commune suffira en 2019 pour assurer les dépenses. Concernant les recettes, les prévisions ont été prudentes et d'éventuelles baisses ont été anticipées. Ainsi, une diminution de 68 000€ est à noter dans le chapitre « Dotation, subventions et participations » due à l'arrêt des TAP et donc à une subvention qui ne sera plus perçue.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 2 367 000€ et celui des recettes 2 774 000€. La capacité d'autofinancement 2019 est prévue à 407 000€ (426 000€ en 2018)

Dépenses d'investissement :

Des factures des travaux réalisés à la Salle Emeraude ne seront payées qu'en 2019. En 2019, l'enveloppe voirie est élevée. En plus des dépenses habituelles d'entretien, l'opération de sécurisation de la rue du Kreizker à Lapaul est prévue ainsi que 80 000€ d'autres opérations de sécurité routière. La tranche conditionnelle des travaux de la Salle Emeraude est également budgétisée (toiture, chauffage, peintures, éclairage). Au total, 1 749 000€ d'investissement sont prévus pour 286 000€ de recettes. A ces chiffres, il convient de rajouter en dépense, des opérations non individualisées (remboursement des emprunts, amortissements, projets d'acquisition de terrain...) pour un total de 210 000€ et en recettes (virement de la section de fonctionnement 2019, report résultat section d'investissement 2018, virement de la section de fonctionnement 2018, vente de terrain, emprunt prévu, FCTVA...) 1 673 000€. Ainsi la section d'investissement 2019 est équilibrée à 1 959 000€

Au 31 décembre 2019, si l'emprunt de 250 000€ est réalisé, la dette par habitant sera de 265€ par habitant et de 196€ si l'emprunt n'est pas fait. Dans les deux cas, ces chiffres sont nettement en dessous de ceux de la strate de population.

Vote à l'unanimité

22. Versement d'une subvention d'équilibre au CCAS

Afin de pouvoir financer les dépenses du CCAS pour l'année 2019, il convient de verser une subvention d'équilibre de 60 000€.

Vote à l'unanimité

23. Questions diverses

Orange essaye de compléter la couverture téléphonique mobile de la Commune et notamment du secteur du bourg et du sud du bourg. L'opérateur démarche en priorité les collectivités avant de se tourner vers les propriétaires privés. Il va être demandé à Orange d'étudier la possibilité de mettre cette antenne dans le clocher de l'église.

Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

Fête de la musique

Le fête de la musique se déroulera le Vendredi 21 juin sur la place du Bourg.

Vous souhaitez y participer ?

Contactez dès à présent Jean-Pierre Bayon au 0632710592

Job d'été

La Commune est à la recherche d'animateurs titulaires du BAFA pour les vacances de juillet et août. Vous pouvez présenter votre candidature dès à présent à la mairie.

Le Printemps des Artistes Samedi 27 et dimanche 28 avril 2019

A l'Espace Émeraude, dans le bourg de Mendon, et dans les villages de Lapaul, Locoal, Kerverhaut, Le Moustoir, Keryavec, plus de 80 artistes exposeront leurs œuvres et vous feront partager leurs passions : photographies, peintures, dessins, gravures, sculptures sur bois, sur pierre, poteries, céramiques, œuvres plastiques, mosaïques, poèmes, tatouages, land art, art textile, bijoux, arcs et carquois...

Une très belle diversité artistique à découvrir et à admirer au cours de ces 2 jours, dans différents lieux de la Commune : ateliers d'ostréiculture, crêperies, chocolaterie, fleuriste, crèche, anciennes écoles et ateliers d'artistes...

Des rencontres et animations se tiendront dans les ateliers d'artistes, sur la place de l'église de Mendon et ses alentours. Deux fresquistes professionnels présenteront leur travail sur des murs d'expression construits à cette occasion autour de l'espace Émeraude.

Des vélos électriques seront mis à disposition gratuitement pour se rendre sur la presqu'île de Locoal. L'Espace Émeraude sera ouvert en continu de 10h à 18h le samedi et dimanche. Les autres espaces ouverts dès 10h seront fermés entre 12h30 et 14h00.

Tout le programme sur le site <https://printempsdesartistes.fr>

Cette manifestation est organisée par l'association Loco'Art et la mairie de Locoal-Mendon avec le concours du Conseil Général du Morbihan.

Marathon-photo

Le 2^{ème} marathon-photo organisé par Cètavoir en partenariat avec la Municipalité se tiendra le samedi 18 mai, à la salle du Bourg à partir de 9h.

Trois épreuves et trois thèmes différents à 9h30, 11h et 14h

Les photos sont tirées au fil des épreuves pour une remise des prix en fin de journée

Ce marathon-photo est ouvert à tous

Inscriptions conseillées auprès de Daniel Le Gallic
daniel56550.dlg@gmail.com ou au 0297246250

Cyclo Club de Locoal-Mendon

Si vous êtes passionnés de vélo Route ou Tout Terrain et si vous souhaitez rouler en groupe dans un esprit convivial, sportif et sans esprit de compétition selon votre niveau, venez nous rejoindre au Cyclo Club de Locoal Mendon (56550) qui organise des sorties en semaine (Route) et le dimanche (VTT et Route). Vous trouverez tous les renseignements utiles sur notre blog : <http://club.quomodo.com/cclm>
Venez faire un essai, cela ne vous engage à rien.
Très sportivement

Le Cyclo Club de Locoal Mendon

Défibrillateurs

3 défibrillateurs automatiques externes (DAE) sont répartis sur la Commune :

- Sur la place du Bourg au niveau de la médiathèque
- Au niveau du stade de Foot de Mendon
- A l'espace Emeraude

Syndicat Mixte de la Ria d'Etel

Loi Labbé

Au 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle impose une interdiction d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.

Rapportez tous vos bidons pleins ou vides à la déchèterie !

Zéro pesticide : c'est 1000 fois mieux pour la planète !

Taxe de séjour : du changement pour les hébergeurs

La taxe de séjour est une taxe payée par les touristes et les personnes séjournant temporairement dans un hébergement du territoire (hôtel, camping, locations saisonnières, chambres d'hôtes...). Les recettes de la taxe de séjour permettent de financer les actions de promotion et les équipements touristiques (ex. pistes

cyclables) sans faire peser la dépense sur les habitants à l'année.

Auparavant, cette taxe était collectée par certaines communes. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle est devenue intercommunale, la compétence tourisme ayant été transférée à la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique en janvier 2017 (Loi NOTRe). Désormais, c'est l'Office de tourisme intercommunal qui a la charge de la collecte de la taxe de séjour.

Vous êtes hébergeur ?

« Comment faire si je loue mon bien via une agence immobilière ou une centrale de réservation en ligne ? Qu'est-ce qu'un hébergement classé ? Quel est le tarif à appliquer si mon logement n'est pas classé ? Comment dois-je communiquer sur la taxe de séjour auprès de ma clientèle ? » Tarifs, modes de calcul, simulateur, tutoriel... Trouvez toutes les réponses et les outils sur <https://baiedequiberon.taxesejour.fr> ou contactez votre conseiller à baiedequiberon@taxesejour.fr

Nouveau à Locoal-Mendon

Psychothérapeute en thérapie brève et stratégique selon le model Palo Alto. Formée dans les centres "Chagrin scolaire" et "180 °" d'Emmanuelle Piquet.

NOUS SOIGNONS LES RELATIONS PAS LES PERSONNES

La thérapie brève est pragmatique et concrète elle s'intéresse à 'ici et maintenant" Nous considérons que le passé est passé et que nous ne pouvons pas le changer mais nous devons apprendre à vivre avec. Le patient est acteur de son changement.

Claire MAISON
Tel 07 68 68 38 33
3 Route de l'Océan
56550 LOCOAL MENDON



Suivez l'actualité des événements à Locoal-Mendon en vous abonnant sur le site de la commune à la newsletter mensuelle